



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 3919

Texte de la question

M. Claude Billard attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les problèmes que connaît l'école élémentaire Jacques-Decour à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne). Cet établissement a pour spécificité la charge d'intégrer plusieurs enfants déficients visuels ce qui implique de dispenser un enseignement moderne à des classes non surchargées, ce qui n'est pas le cas actuellement avec une moyenne des effectifs supérieure à 27,5. L'augmentation du nombre d'enseignants et l'ouverture d'une douzième classe semblent donc indispensables pour que cette école puisse remplir sa mission particulière. Il lui demande donc si elle envisage de prendre des mesures pour satisfaire ces besoins.

Texte de la réponse

Compte tenu non seulement de la spécificité liée à l'intégration d'enfants aveugles - 13 enfants accueillis dans 2 classes d'intégration scolaire confiées à des enseignants spécialisés - mais aussi des difficultés de répartition des élèves des classes élémentaires entre les différents niveaux, l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, du Val-de-Marne a décidé l'ouverture d'une douzième classe. L'école élémentaire Jacques-Decour de Champigny-sur-Marne comporte 12 classes élémentaires accueillant 301 élèves, 2 classes d'intégration scolaire pour enfants aveugles (13 enfants) et une classe de perfectionnement (15 enfants). La situation de l'école élémentaire Jacques-Decour de Champigny-sur-Marne ne devrait pas connaître de difficultés particulières durant la présente année scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Claude Billard](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3919

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3267

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4811